

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU
SYNDICAL DU 7 DECEMBRE 2023**

DEL-2023-342

L'An deux mille vingt-trois, le sept décembre, à 13 heures 45, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 30/11/2023, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

Avaient donné pouvoir :

MM. COUTIER, SADDIER.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, WENDLING.

MM. BOUCHET, BOUVARD, CALLET, CHASSAGNE, GILLET, GUILLOTTE, GYSELINCK, HACQUIN, MATHIAN, OBERLI, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

M. HACQUIN - en visioconférence.

Mmes JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GRANGE, LOUVEAU, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 29

Présents : 12

Représentés par mandat : 2

Objet : RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE - « PLAN QUALITE ELECTRICITE » A L'INITIATIVE DU SYANE - LISTE DES OPERATIONS DE TRAVAUX ELIGIBLES

Exposé du Président,

Le SYANE a engagé, depuis 2014, un plan d'action dit « Plan pour la Qualité des réseaux » consistant en la réalisation d'opérations de travaux dédiées à la qualité des réseaux de distribution publique d'électricité et la qualité de fourniture électrique.

Ce plan d'actions s'inscrit en complément du dispositif des Conférences Départementales d'Investissement instauré par la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant organisation du marché de l'électricité, dite loi NOME, et en cohérence avec le Plan d'investissement prévu dans le cadre du nouveau de contrat de concession avec ENEDIS.

Ainsi, à chaque exercice budgétaire, une enveloppe financière est allouée pour la réalisation d'opérations éligibles « Plan pour la Qualité des réseaux » du SYANE (présenté dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire du Syndicat).

Pour l'exercice 2023, cette enveloppe s'établit à 1,5 M€ selon des financements et taux de participations spécifiques en application des règles de financement du Syndicat à savoir :

- 60 à 80 % de participation du Syndicat pour toute opération répondant à certains critères d'éligibilité de résorption fils nus,
- 100 % de participation pour des opérations éligibles « Plan Qualité Electricité » inscrites à l'initiative du Syndicat, identifiées au titre du contrôle de concession et bénéficiant de financement FACé,

Afin d'alimenter et maintenir un portefeuille d'opérations inscrites à l'initiative du Syndicat et issues du contrôle de concession (100 % de financement SYANE), des listes d'opérations sont annuellement proposées et soumises à approbation du Bureau syndical.

Ainsi une liste de 15 opérations éligibles au « Plan Qualité Electricité » avec un financement à 100 % par le SYANE est proposée ci-après :

N°	Nom de la commune	Nom du poste HTA/BT	Origine de l'identification du problème	Numéro d'opération
1	ARACHES-LA-FRASSE	Genepi	DAC : Contraintes tension	74014DE23105
2	MAGLAND	Moranche	DAC : Contraintes tension	74159DE23097
3	MEGEVETTE	Moulins	DAC : Contraintes tension	74174DE23110
4	MIEUSSY	Les Metz	DAC : Contraintes tension	74183DE23111
5	LA RIVIERE-ENVERSE	Les Plans	DAC : Contraintes tension	74223DE23113
6	SAMOËNS	Grailly	DAC : Contraintes tension	74258DE23114
7	SAMOËNS	Mathonnex	DAC : Contraintes tension	74258DE23115
8	TANINGES	CEG	DAC : Contraintes tension	74276DE23028
9	VIUZ-EN-SALLAZ	Boex	DAC : Contraintes tension	74311DE23116
10	VIUZ-EN-SALLAZ	Chez Pellets	DAC : Contraintes tension	74311DE23117
11	CRUSEILLES	Raty	DAC : Contraintes tension	74096DE23108
12	ÉLOISE	Cimetière	DAC : Contraintes tension	74109DE23109
13	MINZIER	Minzier	DAC : Contraintes tension	74184DE23112
14	BOGEVE	Glandon	DAC : Contraintes tension	74038DE23106
15	CHATEL	Frenay	DAC : Contraintes tension	74063DE23107

Chaque opération nécessitera une étude d'opportunité par les services du Syndicat qui permettra de confirmer (ou infirmer) la pertinence des travaux projetés. En effet, toutes les opérations identifiées et présentées au Bureau syndical ne donnent pas lieu à travaux ; leur inscription pouvant être fondée sur des données erronées (anomalie sur plan ENEDIS essentiellement).

Il est précisé que les communes auront la faculté, si elles le souhaitent, de rattacher à ces opérations des volets de travaux complémentaires (éclairage public, enfouissements coordonnés télécoms, ...) avec des participations financières conformes aux taux validés chaque année par le Comité syndical.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la liste des 15 opérations éligibles au financement de travaux au titre du « Plan Qualité Electricité » du SYANE et qui seront engagées à l'initiative du seul Syndicat.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE